

CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINELLES

Année universitaire 2016-2017

(Directrice du certificat : Marie-Cécile GUERIN)

Le **Certificat de Sciences Criminelles** est organisé dans le cadre de l'**Institut de Sciences Criminelles** (Co-directeurs : Mme Valérie MALABAT et M. Jean-Christophe SAINT-PAU)

L'enseignement dispensé par l'Institut de Sciences Criminelles s'adresse à tous ceux qui se destinent aux carrières de la Magistrature et du Barreau, de la Gendarmerie et de la Police, de la Médecine légale et de l'expertise, aux fonctions de psychologue, d'éducateur ou d'agent de l'Administration pénitentiaire.

L'Institut assure aussi la préparation d'un Master II de Droit pénal.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Peuvent s'inscrire pour une année d'études et présenter l'examen en vue de la délivrance du Certificat :

- les diplômés d'études juridiques ou économiques générales (titulaires du D.E.U.G. ou 2^{ème} année de Licence mention Droit, Sciences économiques ou Administration économique et sociale),
- les titulaires d'une 2^{ème} année de licence de psychologie et de sociologie,
- les capacitaires en droit,
- les officiers de police judiciaire,
- les éducateurs spécialisés diplômés,
- les titulaires d'un diplôme ou titre jugé équivalent (*dépôt d'un courrier de motivation et d'un justificatif de diplôme à l'accueil de la scolarité de la Faculté de Droit et Science Politique pour obtenir une autorisation d'inscription de la Directrice du Certificat*).

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS :

Premier semestre (1)	Volume horaire du semestre : 128 h		
Matières	Volume horaire	Barème	Nature et durée de l'épreuve
Criminologie générale *	36 h	30	Oral ou Ecrit de 1 h
Droit des mineurs *	36 h	30	Oral ou Ecrit de 1 h
Criminologie clinique * (Psychiatrie et psychologie criminelles)	36 h	30	Oral ou Ecrit de 1 h
Sociologie pénale	20 h	20	Oral ou Ecrit de 1 h
Deuxième semestre (1)	Volume horaire du semestre : 128 h		
Matières	Volume horaire	Barème	Nature et durée de l'épreuve
Droit de la peine *	36 h	30	Oral ou Ecrit de 1 h
Criminalistique * (Police technique et scientifique - Médecine légale)	36 h	30	Oral ou Ecrit de 1 h
Histoire du droit pénal*	36 h	30	Oral ou Ecrit de 1 h
Philosophie du droit pénal	20 h	20	Oral ou Ecrit de 1 h

(1) L'organisation en semestre n'est pas obligatoire pour les diplômés d'université.

* Cours communs avec le Master première année, mention « Droit pénal et carrières judiciaires »

MODALITES PEDAGOGIQUES :

La criminologie générale, le droit des mineurs, la criminologie clinique, le droit de la peine, la criminalistique, l'histoire du droit pénal sont des matières communes au Certificat de Sciences Criminelles et à la 1ère année de Master. Chacune de ces matières ne donne lieu qu'à une seule interrogation : la note obtenue sert indistinctement à l'obtention des deux diplômes (Certificat et 1ère année de Master) préparés dans la même année universitaire.

Si le Certificat de Sciences criminelles et la 1ère année de Master ne sont pas préparés dans la même année universitaire, la note obtenue en criminologie générale, en criminologie clinique, en droit des mineurs, en histoire du droit pénal et en criminalistique dans le cadre du Certificat ne peut en aucun cas servir ultérieurement à l'obtention de la 1ère année de Master.

Lorsque le Certificat de sciences criminelles est préparé postérieurement à l'obtention de la 1ère année du Master en droit, la note obtenue en criminologie générale, en criminologie clinique, en droit des mineurs, en histoire du droit pénal et/ou en criminalistique dans le cadre d'une première année de Master à la faculté de droit de Bordeaux peut servir à l'obtention du Certificat de sciences criminelles. Le report de note est soumis à deux conditions cumulatives :

1° – La note ne peut être reportée que si elle fait partie d'une unité de valeur validée à l'occasion de l'année universitaire précédente ;

2° – L'étudiant doit en faire la demande au moment de l'inscription au Certificat en fournissant les justificatifs nécessaires (relevé de notes de la première année de Master).

Passé la date limite d'inscription au certificat, cette demande ne peut plus être formulée.

MODALITES D'EXAMEN :

L'examen en vue du Certificat de Sciences Criminelles fait l'objet de deux sessions. La première session a lieu en janvier pour les matières du premier semestre et en mai pour les matières du second semestre. La deuxième session se déroule en juin pour toutes les matières. Le candidat est déclaré admis s'il obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas d'échec à la première session, les notes égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session. L'étudiant ne repasse que les matières où il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

INSCRIPTIONS :

1 - Possibilité d'effectuer une double inscription en Master 1 et au certificat via le Web pour les personnes autorisées à s'inscrire en Master 1 du 7 juillet 2016 au 16 septembre 2016.

2 - Pour une inscription unique et principale (hors inscription en Master 1) : retrait du dossier à l'accueil de la scolarité de la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université de Bordeaux (entre l'amphi Aula magna et la station de tramway Montaigne-Montesquieu) du 8 juillet au 16 septembre 2016 muni de l'attestation de réussite au diplôme requis.